

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 17 OCTOBRE 2023 -

DÉCISION N° 23 - 07 - 057

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 20 juin 2023 s'est réuni le mardi 17 octobre 2023 à partir de 10 heures 30 au SDIS, sis 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Présents :

- Marianne DARFEUILLE (Présidente)
- Pierre DEVEDEUX (Vice-président)
- Luc FRANCOIS (Vice-président)
- Nicole PEYCELON (membre du bureau)
- Georges ZIEGLER (Vice-président)

Décision 13 : La proposition d'avenant n° 3 relatif au marché d'acquisition de tenues de service et d'intervention – lot n° 2 tenue de service et d'intervention masculine.

Pour rappel, le 9 juin 2015, le Président du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire a signé la convention constitutive du groupement de commandes de la zone de défense et de sécurité sud-est. Ce groupement constitué de l'ensemble des SDIS de la Région Rhône-Alpes Auvergne (soit 12 membres) s'inscrit dans un objectif de standardisation et de mutualisation et permet le partage des bonnes pratiques et l'amélioration des conditions d'acquisition des matériels et des articles d'habillement.

Le SDIS de la Loire a alors été désigné coordonnateur par l'ensemble des membres du groupement pour relancer le marché d'acquisition de tenues de service et d'intervention (TSI).

L'accord-cadre est décomposé en 2 lots distribués comme suit :

- Lot n° 1 : Acquisition de tenues de service et d'intervention (TSI) féminine ;
- Lot n° 2 : Acquisition de tenues de service et d'intervention (TSI) masculine.

La société BPI a été désignée titulaire du marché acquisition de tenues de service et d'intervention (TSI) – Lot 2 - Tenue de Service et d'Intervention Masculine dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres ouvert lancée au titre du groupement de commandes des SDIS de la zone de défense de sécurité Sud-Est avec un montant maximum annuel pour chaque membre.

Au regard de l'exécution du marché, les SDIS 01, SDIS 43, le SDIS 63 et le SDIS 15 ont fait part au coordonnateur du groupement, le SDIS 42, de leur volonté d'augmenter leur montant maximum annuel, pour les raisons suivantes :

- Modification de la politique d'habillement survenant après la notification.
- Besoins supérieurs aux prévisions initiales en raison de la demande importante des sapeurs-pompiers.
- Augmentations tarifaires ;
- Mauvaises estimations de certains prévisionnels ;
- Mise en place du maillage territorial non prévu lors de l'élaboration de ce marché en 2020, dotation supplémentaire de tenues TSI ;
- Mise en œuvre de nouveaux projets avec un impact sur les dotations en habillement (Centrale nucléaire du Bugey).

Cette modification entraîne de fait une incidence financière sur le montant du marché public de 155 300,00 € HT, soit un pourcentage d'écart de + 2,14 %.

**Vu le rapport présenté par la Présidente,
le bureau prend la décision suivante :**

Article unique :

Le bureau approuve le projet d'avenant n° 3 relatif au marché d'acquisition de tenues de service et d'intervention « lot n° 2 : tenue de service et d'intervention masculine » et autorise la Présidente à signer le document ci-joint.

Décision adoptée à l'unanimité.

La Présidente du Conseil d'administration
du service départemental
d'incendie et de secours de la Loire



Marianne DARFEUILLE